

Publié le 2 mai 2015.  
Dernière modification : 7 août 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT

Société franco-belge de Tientsin, 23 août 1907

Changement de dénomination  
Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*Gil Blas*, 20 janvier 1910)

La Société franco-belge de Tien-Tsin a décidé de porter son capital de 5 à 10 millions de francs et d'émettre en outre 10 millions de fr. d'obligations. La raison sera dorénavant celle de Crédit foncier d'Extrême-Orient. Sur les 20.000 actions nouvelles, 8.000 seront prises par la Société française d'entreprises, 2.604 par la Banque de Paris [BPPB].

---

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*Gil Blas*, 24 janvier 1910)

[...] L'Union Parisienne a su s'intéresser à temps aux valeurs de caoutchouc et elle vient, en outre, de prendre une part dans la constitution du capital de la Société franco-belge de Tien-Tsin qui se transforme et devient le Crédit foncier d'Extrême-Orient. Il y a évidemment de ce côté toute une moisson d'affaires intéressantes à récolter. [...]

---

### MARIAGES

Christine de Pennart  
Henri Bourboulon <sup>1</sup>  
(*Le Gaulois*, 1<sup>er</sup> novembre 1911)

Mardi dernier, 24 octobre, a été célébré, en l'église de Cerqueux (Calvados), au milieu d'une nombreuse et très élégante assistance, le mariage de M<sup>lle</sup> Christine de Pennart avec M. Henri Bourboulon, directeur du Crédit foncier de l'Extrême-Orient à Shanghai.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. de Lyée de Belleau et le capitaine Didier Noël, ses oncles ; pour le marié, M. Bourboulon, capitaine au 28<sup>e</sup> d'artillerie, son frère, et M. Charles Gimon <sup>2</sup>, administrateur du Crédit foncier d'Extrême-Orient.

---

<sup>1</sup> Henri Bourboulon (Chalon-sur-Saône, 23 mai 1876-Montchauvet, Calvados, 15 avril 1946) : enseigne de vaisseau, démissionnaire en 1907. Représentant du Crédit foncier d'Extrême-Orient au conseil de la SICAF et de ses filiales Thés de l'Indochine et Ben-Cui (1924-1926). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 18 juillet 1919, p. 7416).

<sup>2</sup> Charles Gimon (1873-1952) : ancien commissaire de 1<sup>re</sup> classe de la marine. Représentant du Crédit foncier d'Extrême-Orient au Crédit foncier et au Crédit hypothécaire de l'Indochine (1935). Simultanément administrateur délégué de la Compagnie de l'Afrique orientale. Voir [encadré](#).

Le service d'honneur était assuré par M<sup>lles</sup> Marguerite de Pennart et Renée de Soucy, accompagnées par MM. Jean de Pennart et Henri Sainte-Claire Deville.

À l'issue de la cérémonie, un lunch assis a réuni tous les invités au château de la Lande.

---

Bulletin des annonces légales obligatoires du 22 avril 1912  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 avril 1912)

Sociétés étrangères  
Crédit foncier d'Extrême-Orient. — Addition à l'insertion du 23 février 1912.

---

## ÉMISSION OBLIGATAIRE D'AVRIL 1912

**Crédit Foncier d'Extrême-Orient**  
SOCIÉTÉ ANONYME CONSTITUÉE SOUS LE RÉGIME DES LOIS BELGES  
Siège Social : 13, Rue Bréderode, à BRUXELLES  
CAPITAL SOCIAL : FR. 10.000.000  
Représenté par 40.000 Actions de capital de Fr. 250, dont 24.000 entièrement libérées et 16.000 libérées de 10 %.

**PLACEMENT**  
DE

**30.000 Obligations 4 1/2 % de Fr. 500 chacune**  
Faisant partie d'un Emprunt de Fr. 20.000.000,  
représenté par 40.000 Obligations 4 1/2 %, de Fr. 500 chacune, dont la création a été autorisée  
par décisions du Conseil d'administration des 27 Novembre 1911 et 26 Février 1912.

Ces Obligations sont remboursables à Fr. 500 (francs français), le 1<sup>er</sup> Janvier 1955 au plus tard. Cependant la Compagnie s'est réservée le droit de les rembourser à tout moment moyennant un préavis d'au moins trois mois; toutefois, si le remboursement avait lieu avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1915, elles seraient remboursables à Fr. 525.

**INTÉRÊT ANNUEL : 4 1/2 %, SOIT FR. 22,50 (francs français)**  
PAYABLE PAR SEMESTRE LES 1<sup>er</sup> JANVIER & 1<sup>er</sup> JUILLET DE CHAQUE ANNÉE  
à raison de Fr. 11,25, par coupon semestriel.

EN FRANCE : à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54-56, rue de Provence à Paris.

L'Intérêt et le Capital de ces Obligations sont affranchis de tous impôts français présents ou futurs.

**Prix : Fr. 467,50 par Obligation de Fr. 500**  
JOUISSANCE 1<sup>er</sup> JUILLET 1912  
**PAYABLES LORS DE LA DEMANDE**

**Les demandes sont reçues :**  
à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54-56, rue de Provence, à Paris,  
ainsi que dans ses SUCCURSALES et AGENCES de Paris et de Province.

DES OBLIGATIONS SERONT DÉLIVRÉES EN TITRES DÉFINITIFS AU PORTEUR

La publication de la Notice prescrite par la loi française a été faite au Bulletin des Annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés Financières des 26 Février et 22 Avril 1912.

Coll. Olivier Galand

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
SOCIÉTÉ ANONYME CONSTITUÉE SOUS LE RÉGIME DES LOIS BELGES

Siège social : 13, rue Bréderode, à BRUXELLES

CAPITA SOCIAL : FR. 10-000-000  
Représenté par 40.000 actions de capital de fr. 250, dont 24.000 entièrement libérées et 16.000 libérées de 10 %

**PLACEMENT**  
DE  
30.000 obligations 4 1/2 % de Fr. 500 chacune  
faisant partie d'un emprunt de fr. 20.000.000,  
représenté par 40.000 obligations 4 1/2 % de fr. 500 chacune, dont la création a été autorisée par décisions du conseil d'administration des 27 Novembre 1911 et 26 février 1912.

---

Ces obligations sont remboursables à fr. 500 (francs français), le 1<sup>er</sup> janvier 1955 au plus tard. Cependant, la Compagnie s'est réservé le droit de les rembourser à tout moment moyennant un préavis d'au moins trois mois ; toutefois, si le remboursement avait lieu avant le 1<sup>er</sup> janvier 1915, elles seraient remboursables à fr. 525.

---

INTÉRÊT ANNUEL : 1/2 %, SOIT FR. 22,50 (francs français)  
PAYABLE PAR SEMESTRE LES 1<sup>er</sup> JANVIER & 1<sup>er</sup> JUILLET DE CHAQUE ANNÉE  
à raison de fr. 11,25, par coupon semestriel.  
EN FRANCE : à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce  
et de l'Industrie en France, 54-56, rue de Provence à Paris.

---

L'intérêt et le capital de ces obligations sont affranchis de tous impôts français  
présents ou futurs.

---

Prix : fr. 467,50 par obligation de Fr. 500  
JOUISSANCE 1<sup>er</sup> JUILLET 1912  
PAYABLES LORS DE LA DEMANDE

---

Les demandes sont reçues :  
à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de  
l'Industrie en France, 54-56, rue de Provence, à Paris, ainsi que dans ses  
SUCCURSALES et AGENCES de Paris et de Province.

---

CES OBLIGATIONS SERONT DÉLIVRÉES EN TITRES DÉFINITIFS AU PORTEUR

---

La publication de la notice prescrite par la loi française a été faite au *Bulletin des  
Annonces légales obligatoires à la charge des sociétés financières* des 26 février et 22  
avril 1912.

## NOTICE

CAPITAL SOCIAL. — Le capital social est de 10 millions de francs, représenté par 40.000 actions de 250 francs-chacune, dont 24.000 sont libérées entièrement et 16.000 libérées de 10 %.

Il a été créé également 5.000 parts de fondateur sans désignation de valeur.

OBLIGATIONS. — Il a été créé 60.000 obligations de 500 francs, 4 1/2 %, dont 20.000 ont été émises jusqu'à présent.

OBJET. — La Société, bien que possédant un objet social statutaire assez étendu, s'est spécialisée dans la conclusion d'opérations hypothécaires et dans l'exploitation d'immeubles ; à côté de cette branche principale, la Compagnie, en conformité avec ses statuts, s'occupe également de l'exploitation d'une fabrique de produits-céramiques, et peut s'intéresser à toutes entreprises de fabrication et de fournitures de matériaux de construction.

DURÉE. — La Société est constituée pour une durée de trente ans, qui prendra fin le 3 août 1937. Elle pourra être prorogée par décision de l'assemblée générale des actionnaires et peut, en vertu de l'article 4 de ses statuts, prendre des engagements pour un terme dépassant sa durée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. le colonel Albert THYS, président du conseil d'administration de la Banque d'Outremer, à Bruxelles, président.

Stanislas SIMON, administrateur-directeur de la Banque de l'Indo-Chine, à Paris, vice-président.

Émile FRANQUI, administrateur délégué de la Banque d'Outremer, à Bruxelles, administrateur.

Jean COUSIN, ingénieur, à Bruxelles, administrateur.

Th. GARRIGUES, directeur de la Société française de banque et de dépôts, à Bruxelles,

Charles GIMON, à Paris, administrateur.

Octave HOMBERG, administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, à Paris, administrateur.

Henri LEBŒUF <sup>3</sup>, administrateur de la Banque d'Outremer, à Bruxelles, administrateur.

Omer LEPREUX, directeur de la Banque nationale de Belgique, à Bruxelles, administrateur.

Charles MICHEL-COTE, administrateur de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales, à Paris, administrateur.

Paul RISTELHUEBER <sup>4</sup>, administrateur délégué de la Société française de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine, à Paris, administrateur.

RÉSULTATS. — Les trois premiers exercices sociaux clôturés respectivement le 31 décembre 1908, 1909 et 1910 ont permis la distribution aux actions d'un dividende de 12 fr. 50 c., soit 5 % de la valeur nominale.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 1911, il a été réparti aux actions entièrement libérées un dividende de 13 fr. 50 et aux parts de fondateur un dividende de 8 francs.

Les bénéfices généraux d'exploitation et les intérêts et bénéfices divers se sont élevés en 1911 à 1.523.389 fr. 62 ; en déduisant les frais généraux, amortissements et service des obligations, il est resté sur ce montant un solde distribuable de 451.248 fr. 24 ; la réserve légale a absorbé 21.441 fr. 48 ; la répartition indiquée ci-dessus et l'allocation aux administrateurs et aux commissaires, 410-980 fr. 67 ; 18.826 fr. 09 ont donc été reportés à nouveau. La réserve légale se trouve ainsi portée à 57.570 fr. 09 et le fonds d'amortissements atteindra 335.000 francs.

Il faut remarquer aussi que la société inventorie la partie de son avoir réalisable en argent à un cours inférieur à la moyenne de la valeur des différentes unités monétaires pendant les dernières années : l'actif argent est, au bilan, évalué sur la base de 3 francs par taël de Shanghai ; le cours de cette monnaie est aujourd'hui de 3 fr. 49.

La société possède donc, de ce chef, en ce moment une réserve latente de plus de 2.500.000 francs.

Au cours de l'exercice 1911, la société a largement développé son service d'opérations hypothécaires ; le montant des prêts, qui s'élevait au 31 décembre 1910 à 7.435.525 francs, était au 31 décembre 1911, de 12.416.942 francs ; à la fin du mois de mars de l'année en cours, il atteignait le chiffre de 13.449.000 francs environ.

En vue de développer davantage cette branche principale de son activité, la Société a ajouté à ses deux agences de Shanghai et de Tientsin deux établissements nouveaux ouverts, l'un à Hankéou dans les premiers mois de l'exercice, le second à Hongkong à la fin du mois de septembre.

Le conseil d'administration envisage la création dès le moment propice d'agences nouvelles, afin d'être à même de tirer profit du développement économique et du

---

<sup>3</sup> Henry Le Bœuf (et non *Lebœuf*): administrateur de la Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai, du Crédit foncier de l'Indochine, de la Société indochinoise des cultures tropicales (1925-1926) et du Crédit hypothécaire de l'Indochine.

<sup>4</sup> Paul Ristelhueber (1849-1925) : diplomate en Chine, puis administrateur de sociétés, dont le Port de Papeete. Voir [encadré](#).

besoin de capitaux que l'avènement du nouveau gouvernement et ses tendances progressistes semblent de nature à provoquer.

Il faut signaler, en outre, que le conseil a fait approuver par les actionnaires réunis en assemblée extraordinaire une modification aux statuts de manière à autoriser la société à faire des opérations dans tout l'Extrême-Orient.

En outre de son portefeuille de prêts hypothécaires, la société possède à Tientsin et à Shanghai d'importantes propriétés ; celles-ci sont couvertes en grande partie d'immeubles européens et chinois et d'une fabrique de produits céramiques, et la société en poursuit la mise en valeur progressive. Cette partie de l'actif est portée au bilan au 31 décembre 1911 pour 8.636.000 francs environ.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT

(*Les Nouvelles*, 12 août 1913)

Le directeur général du Crédit foncier d'Extrême-Orient, en vue de la mise en exécution d'un vaste programme d'extension des opérations, élaboré de concert avec le conseil d'administration, est reparti pour la Chine. Le concours financier qui doit assurer ce projet est fourni par groupement des banques qui patronnent le Crédit foncier d'Extrême-Orient et auquel adhèrent entre autres la Société Générale, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Union parisienne, la Banque d'Outremer et la Banque de l'Indo-Chine.

---

### La sincérité dans les contrats d'assurances

(*Le Temps*, 31 juillet 1913)

M. Berthoz, avocat près le tribunal consulaire français de Shanghai, ayant emprunté une somme d'argent très importante à M. Gimon, administrateur du Crédit foncier d'Extrême-Orient, passa à l'ordre de son créancier, pour le garantir contre le risque de sa mort, deux polices d'assurance sur la vie de 50.000 francs chacune, qu'il avait contractées avec la Compagnie impériale et royale d'assurances la Trieste, et deux autres polices d'assurance de la même somme qu'il avait contractées avec les compagnies françaises la Nationale et l'Urbaine.

Le 20 avril 1912 M. Berthoz mourut, et M. Gimon réclama bientôt aux diverses compagnies le paiement des assurances contractées par M. Berthoz à son profit.

Les compagnies françaises versèrent chacune 50.000 francs, mais la compagnie la Trieste souleva des difficultés.

Elle prétendit tout d'abord que M. Berthoz n'avait pas, en traitant avec elle, indiqué sa véritable adresse, ni fait connaître les pourparlers qu'il avait engagés antérieurement avec la compagnie américaine la New-York.

Elle soutint également que M. Berthoz lui avait caché qu'en 1911, il avait été malade et que la gravité de cette maladie avait nécessité l'intervention de deux médecins.

La première chambre supplémentaire du tribunal de la Seine, présidée par M. Bricout, fut saisie de cette affaire.

Après plaidoiries du bâtonnier Chenu et de M<sup>e</sup> Paul-Reynaud, le tribunal a estimé que les deux premiers griefs invoqués par la Trieste n'avaient pu être de nature à exercer une influence sérieuse sur la décision prise par la compagnie.

Mais sur les deux autres points, le tribunal a admis en principe la thèse de la Trieste :

Attendu qu'en droit, déclare le jugement, aussi bien en vertu du principe posé dans les articles 1109 et suivants du Code civil, qui exigent pour la validité d'une convention que le consentement n'ait pas été donné par erreur ni extorqué par dol que par application des dispositions de l'article 318 du Code de commerce, les contrats d'assurance sont nuls lorsque l'assuré, en réponse aux questions qui lui ont été posées, fait sciemment une réticence ou une fausse déclaration qui a été de nature à tromper l'assureur sur la gravité du risque.

Le tribunal a donc « avant faire droit » prescrit une enquête sur le point de savoir s'il y a eu dissimulation dans les déclarations faites par M. Berthoz au moment où il s'assura.

---

NÉCROLOGIE  
M<sup>me</sup> Henry Bourboulon  
(*Le Figaro*, 19 mars 1919)

Nous apprenons de Shanghai la mort de M<sup>me</sup> Henry Bourboulon, décédée après une courte maladie. Elle avait épousé M. Henry Bourboulon, directeur du Crédit foncier d'Extrême-Orient à Shanghai, et laisse deux enfants. Elle était la belle-sœur du colonel et de M<sup>me</sup> Edmond Bourboulon, de M<sup>lle</sup> Bourboulon, la belle-sœur et sœur du capitaine et de M<sup>me</sup> Georges Bourboulon, du lieutenant de Pennart, du comte et de la comtesse Georges de Boisgelin, de M<sup>lle</sup> de Pennart.

---

NÉCROLOGIE  
M<sup>me</sup> Henry Bourboulon  
(*Le Journal des débats*, 20 mars 1919)

On annonce de Changhaï la mort de M<sup>me</sup> Henry Bourboulon, femme du directeur du Crédit foncier d'Extrême-Orient dans cette ville.

---

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*La Petite République*, 23 juin 1919)

Le bénéfice net de l'exercice 1918 s'élève à 2.243.354 francs, au lieu de 1.119.508 pour l'exercice dernier.

Ce résultat est obtenu après affectation en amortissements de la somme de 821.406 fr., alors que précédemment la plus forte somme ainsi affectée ne s'était élevée qu'à 265.149 fr. 10

La répartition du solde de cette année prévoit une somme de 364.563 francs allant aux réserves, et 365.156 francs à titre de provision reportée en 1919. Le dividende est de 20 francs par action de capital libérée de 26 %, et de 60 francs par part de fondateur. Rappelons que, dernièrement, les actions de capital ont touché 58 fr. 75, représentant le dividende des exercices 1914-1917, et la fondateur, 70 francs, dans les mêmes conditions.

---

NÉCROLOGIE

M<sup>me</sup> Henry Bourboulon  
(*Le Gaulois*, 25 septembre 1921)

On nous annonce de Tien-Tsin la mort de M<sup>me</sup> Henri Bourboulon, née Pardieu <sup>5</sup>, pieusement décédée après une courte maladie. Elle était la femme de M. Bourboulon, directeur du Crédit foncier d'Extrême-Orient de Shanghai, et la fille du comte Édouard de Pardieu, récemment décédé.

---

AEC 1922-823 *bis* — Sté commerciale et industrielle franco-annamite, 27, rue Laffitte, PARIS (9<sup>e</sup>)

Capital. — Sté an., f. en juin 1922, 1 million de fr. en 2.000 act. de 500 fr. de numéraire ent. libérées.

Objet. — [préparation de thé (d'après *Ann. ind.*, 1925)]

Conseil. — MM. ... Charles Gimon, Alexandre de Lafaulotte [EWT, Sicaf... ], ... [Jules] Lionel-Marie [SICAF]...

---

Crédit foncier de l'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 27 février 1923)

On annonce la constitution de cette affaire au capital de 6 millions de francs, sous les auspices de la Banque de l'Indochine.

Le premier conseil d'administration comprendrait MM. ... [Félicien] Cattier <sup>6</sup> et [Henry] Le Bœuf, pour le Crédit foncier d'Extrême-Orient...

---

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*Le Journal des finances*, 29 juin 1923)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1922 se sont élevés à 9.653.296 francs au lieu de 10.393.120 francs en 1921. Le conseil proposera à l'assemblée du 28 juin le maintien du dividende à 70 francs par action de capital et 460 francs par action de fondateur.

---

CRÉDIT FONCIER EXTRÊME-ORIENT  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1923)

Bruxelles, 28 juin. — Les actionnaires ont approuvé ce matin les comptes que nous avons déjà résumés. Il résulte de la discussion que les exploitations industrielles de Shanghai et de Tien-Tsin se présentent dans les conditions les plus favorables.

La discussion a surtout porté sur la question de la division des parts de fondateur. Le conseil d'administration en est l'adversaire parce qu'il estime que les risques actuels du change ne donnent pas à l'entreprise toute la stabilité que doit comporter une affaire immobilière. Tel n'a été l'avis de la majorité des actionnaires qui croient que la fondateur est un titre de trop gros montant, tandis que la division donnerait plus de

---

<sup>5</sup> Veuf en 1919, Henri Bourboulon s'était remarié avec Sophie de Pardieu.

<sup>6</sup> Félicien Cattier : professeur à l'université libre de Bruxelles, depuis longtemps versé dans les affaires coloniales, représentant de la Belgique dans plusieurs conférences internationales. Directeur de la Banque d'Outre-Mer (colonel Thys), puis, après fusion (1928), de la Société générale de Belgique (SGB).



mobilité et de stabilité boursière et éviterait les grands écarts spéculatifs que l'on constate en raison du très petit nombre de titres. La division ne saurait être préjudiciable à la Société elle-même ni aux actionnaires, et, dès lors, il devrait appartenir aux porteurs de fondateur de décider ou non de la division.

Le principe de la division, mis aux voix, est repoussé, la majorité des porteurs de capital y étant opposés. Par contre, il apparaît que la majorité des porteurs de fondateur (en tant qu'individus) sont partisans de la division.

---

Crédit foncier de l'Indochine  
Société anonyme au capital de 6.000.000 de francs  
Siège social : Paris  
Agences à SAÏGON et HAÏPHONG  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 octobre 1923)

[Félicien] CATTIER [Banque d'outremer (Thys)/Crédit foncier d'Extrême-Orient] ,  
administrateur  
MM. [Henry] LE BCEUF, administrateur

---

À BRUXELLES  
(*Le Journal des finances*, 11 juillet 1924)

Le Crédit foncier d'Extrême-Orient a réalisé, en 1923, un bénéfice de 7.322.600 francs, permettant de répartir un dividende de 90 francs, aux actions libérées et de 620 francs aux parts.

---

Crédit foncier de l'Indo-Chine  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> août 1924)

Le Crédit foncier de l'Indo-Chine est ... pourvu d'un patronage de premier ordre, comprenant la Banque de l'Indo-Chine, la Société financière française et coloniale et le Crédit foncier d'Extrême-Orient. [...]

---

Thés de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 septembre 1924)

Le conseil d'administration se compose de MM. ... Henri Bourboulon

---

CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT  
(anciennement Société franco-belge de Tien-Tsin)  
(*Le Journal des finances*, 7 novembre 1924)

Les porteurs d'actions de capital Société franco-belge de Tien-Tsin ont intérêt à faire régulariser leurs titres au plus tôt, et ce avant le 31 décembre prochain, sous peine de déchéance : Bruxelles, 43, rue de la Bréderode.

---

L'Union-Incendie  
(in Jacques Charbonnier, *L'Assurance en Chine. Des origines à Mao*,  
Éditions Books on Demand.com, 2009)

[...] Il convient de souligner la performance de deux agences installées en Chine continentale : celle de Han-kéou d'abord, lancée en 1900 et confiée à M. Grosjean, industriel d'origine méridionale et propriétaire d'une fabrique d'albumine, jusqu'en 1919, puis à la Société commerciale et maritime du Pacifique à laquelle succéda le Crédit foncier d'Extrême-Orient ; et celle de Tien-tsin, créée en 1900.

---

Enfin une architecture digne de la France  
Le mont-de-piété de Namdinh  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 février 1925)

Projet des architectes du Crédit foncier d'Extrême-Orient, projet primé et adopté et qui va être exécuté grâce aux ressources que la municipalité de Namdinh a su si habilement se créer en remblayant ses mares par des procédés modernes.

---

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],  
24 juillet 1925)

Les comptes de l'exercice 1924 font ressortir un bénéfice brut de 12.722.440 francs (contre 11.331.609 francs en 1923) et un bénéfice net, après amortissements, de 8.835.277 fr. (contre 7.322.604 francs).

Dividende 100 francs (contre 90 francs) aux actions, et 700 francs (contre 620 francs aux parts).

---

Société agricole et industrielle de Bên-Cui  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 mai 1926)

M. Bourboulon

---

M. Émile Francqui [gouverneur SGB]  
et l'oligarchie internationale en Belgique  
(*Les Documents politiques*, juin 1926)

AdM. CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT.

---

CREDIT FONCIER D'EXTREME-ORIENT  
SOCIÉTÉ ANONYME  
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES OBLIGATIONS 4 1/2 %  
(*Le Temps*, 29 septembre 1926)

Le conseil d'administration du Crédit foncier d'Extrême-Orient, usant de la faculté qu'il s'est réservée lors de l'émission des obligations 4 1/2 %, a décidé de rembourser par anticipation, partir du 1<sup>er</sup> janvier 1927, la totalité des obligations 4 1/2 % émises à ce jour, numérotées de 1 à 47.364.

Le remboursement se fera au pair de 500 francs, net d'impôts, plus les intérêts échus. Les titres devront être munis des coupons non échus ; les coupons manquants seront déduits du capital à rembourser.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1927, ces obligations cesseront de porter intérêts.

Le règlement se fera à Bruxelles, au gré du porteur, soit en francs belges, soit en francs français, payables en francs belges au cours du jour de l'échéance :

À la Banque d'Outre-Mer, 48, rue Namur, et agences ;

À la Société française de banque et de dépôts, 72, rue Royale ;

À la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], 29, rue des Colonies.

Le règlement se fera également à Paris, au gré du porteur, soit en francs français, soit en francs belges payables en francs français au cours du jour de l'échéance

À la Société générale de France, 112, avenue Kléber, et agences.

---

LES ROIS DE LA REPUBLIQUE  
La Déchéance  
de M. Octave Homberg  
(*Les Documents politiques*, février 1927)

Quoi qu'il en soit, voici la fiche financière de celui-ci : Administrateur (est ou a été) :  
Crédit foncier d'Extrême-Orient (Société belge),

---

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*Paris-Soir*, 1<sup>er</sup> juin 1927)

Les comptes au 31 décembre 1926, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 30 juin, se soldent par un bénéfice net de 12.575.222 francs contre 9 millions 16.666 francs. Divid, proposé : 140.625 c. 100.025 aux act. libérées de 25 % *pro rata temporis*, c. 100.625 aux act. nom. libérées par anticipation, 150 c. 110 aux act. au port. et 1.100 c. 780 aux parts de fond. Ces dividendes seront payables le 1<sup>er</sup> juillet.

---

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*Le Journal des finances*, 10 juin 1927)

Le bénéfice net de 1920 ressort à 19.572.222 francs contre 9.016.666 francs en 1925. Il sera proposé 150 fr. à l'action et 1.100 francs à la part, contre 110 et 780 francs respectivement l'an dernier.

---

CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1927)

L'assemblée de ce jour a approuvé à l'unanimité les comptes de 1926 et le rapport du conseil que nous avons publiés déjà. Les dividendes ont été fixés comme suit : actions de capital 150 fr. net ; parts de fondateur 1.100 francs net. Il a été déclaré que la vente de la briqueterie de Tientsin a permis de rembourser les obligations ; la vente d'une partie du portefeuille en même temps que la première opération ont eu pour effet de dispenser la société d'une charge obligataire annuelle de plus de un million de francs, en même temps qu'elles assuraient à la Société une situation financière des plus aisées. Au sujet des événements de Chine, il a été dit qu'une situation claire est très rare en Chine et des événements pareils en Belgique créeraient des difficultés beaucoup plus graves. En Chine, il faut agir avec beaucoup de souplesse et la situation est telle, que dans les départements où la Société travaille, les affaires sont presque normales ; elle touche les intérêts régulièrement et les opérations suivent le même cours favorable. Il n'y a qu'à Hankéou où on éprouve des difficultés. Le gouvernement de cette contrée, à tendance très révolutionnaire, a provoqué le départ de nombreux capitalistes, pour la plupart des clients. Là on a des difficultés pour la rentrée des intérêts. La société n'y perdra rien, car bon nombre d'entre eux ont recommencé le paiement des intérêts, de sorte que l'on ne peut faire aucune prévision. Il faut montrer beaucoup de souplesse devant la suite des événements. Du reste, la situation de la Société en Chine est bien établie et sa considération est grande.

MM. A. Terlinden et H. Bourboulon ont été nommés administrateurs.

---

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*Le Journal des finances*, 22 juin 1928)

Le bénéfice de 1927 ressort à 15.745.727 francs, contre 12.572.222 francs. Il sera proposé de répartir des dividendes de 175 francs net aux actions et de 1.300 francs net aux parts de fondateur, contre 150 fr. et 1.100 francs respectivement l'an dernier.

---

À BRUXELLES  
CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT  
(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1928)

L'assemblée annuelle s'est tenue le 28 juin, à Bruxelles. Elle a approuvé les comptes de 1927 et fixé les dividendes comme suit : action de capital, libérée de 25 %, 165 fr. 621/2 ; action libérée, 175 francs ; part de fondateur, 1.300 francs nets.

---

NÉCROLOGIE  
Jean O'Neill  
(*Le Figaro*, 29 juillet 1928)  
(*Les Annales coloniales*, 2 août 1928)

Nous apprenons le décès, à Dalat (Indochine), de M. Jean O'Neill, [directeur du Crédit foncier d'Extrême-Orient](#), ancien officier de marine, dans sa propriété de Dalat, où il a été inhumé.

---

ANNAM  
NÉCROLOGIE  
Jean O'Neill

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1928)

M. O'Neill, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, capitaine de corvette de réserve, [inspecteur général du Crédit foncier d'Extrême-Orient](#), est mort à Dalat, le 25 juillet, d'un accès pernicieux. Il était âgé de 51 ans. A 26 ans [1903], il avait quitté la marine de guerre pour se consacrer à la colonisation en AnnaM. Il était propriétaire du domaine du Camly et il avait particulièrement réussi dans la culture du théier.

---

Lettre de Marseille  
(*Les Annales coloniales*, 19 février 1930)

14 février : arrivée à bord du long-courrier *Angers* en provenance du Japon et d'Indochine :  
du Bus de Warnaffe, directeur du Crédit foncier d'Extrême-Orient

---

Informations et communiqués  
UN REGRETTABLE OUBLI

[Aucun Français au conseil de la Société générale de Belgique alors qu'elle s'introduit à la Bourse de Paris]

(*Le Journal des débats*, 15 avril 1930)

... d'autres participations de la Société générale de Belgique sont indiscutablement françaises : telles la Banque générale du Nord (ancienne Banque Verley-Decroix), Société Caledonia (charbonnages, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie), Banque d'État du Maroc, Banque commerciale africaine, Crédit foncier d'Extrême-Orient et, enfin, la Banque de l'Union parisienne. [...]

---

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE  
(*Le Temps*, 21 avril 1930)

Nous sommes intervenus dans les émissions d'actions nouvelles du Crédit foncier d'Extrême-Orient... et nous avons été heureux de concourir à l'augmentation de capital de la Société générale de Belgique.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

Le Crédit foncier d'Extrême-Orient (qui a appelé récemment les 8 millions encore dus par les actionnaires) présente un solde bénéficiaire de 18.922.463 fr.

Les actions privilégiées reçoivent 11 fr. 836, les actions ordinaires 43 fr. et les parts de fondateur 1.300 fr. net.

---

#### COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1931)

M<sup>lle</sup> Molines, fille du directeur du Crédit foncier d'Extrême-Orient, a épousé à Changhaï M. Raoul Chollet, directeur général de la [Société des Plantations de Kratié](#).

---

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*Le Journal des finances*, 22 mai 1931)

Le conseil proposera à l'assemblée du 25 juin de répartir, pour 1930 : 46 francs nets aux actions ordinaires ; 1.300 francs nets aux parts de fondateur ; 130 francs nets aux dixièmes de part, comme l'an dernier.

Les comptes de 1930 présentent un excédent bénéficiaire de 19.765.000 francs contre 18 millions 922.000 francs en 1929.

---

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 juin 1931)

Bénéfice brut de fr. belges 30.310 632 dont 946.123 de report contre 27.989.692. Après déduction des frais généraux, 4.397.484 francs belges, des intérêts et impôts, fr. belges 3.882.698, et affectation de fr. belges 2.264.529 contre 1.480.180 aux amortissements. Solde disponible : fr. belges 19.765.919 contre 18.922.463. Dividende maintenu à 45 francs belges net aux actions ordinaires, 1.500 francs belges nets aux parts de fondateur et 130 francs belges net aux 10<sup>e</sup> de parts de fondateur.

---

Crédit foncier d'Extrême-Orient  
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1931)

Le rapport du conseil d'administration donne les renseignements suivants sur l'activité de la société en 1930 : « Plus que jamais, l'activité de notre compagnie est influencée par la valeur des monnaies des pays où nous travaillons. Le taël et le dollar chinois sont dépréciés par suite de la baisse du métal argent. Celui-ci valait, en 1913, 27 pence 9/16 l'once ; à la fin de l'année 1930, 14 pence 7/16 ; actuellement environ 13 pence.

« Cette dévaluation considérable retentit sur nos revenus. Elle affecte moins notre domaine, la valeur des terrains et des constructions bénéficiant d'une hausse relative chaque fois que les indices monétaires fléchissent. Nous avons cherché à parer à ce mouvement depuis deux ans en réduisant notre activité hypothécaire en Chine et en prenant pied dans d'autres pays d'Asie faisant usage d'une monnaie plus stable. Notre

installation en Malaisie britannique a eu pour conséquence la diminution de nos investissements en Chine. Le montant de nos prêts et de nos immeubles en Malaisie britannique, au 31 décembre 1930, atteint environ 5 millions de dollars des Straits Settlements. (Ce dollar, stabilisé sur la base de livre sterling, vaut 2 shillings 4 pence ou environ 20 francs belges.)

« La situation économique et politique de la Chine, autant que la baisse de l'argent métal, a influencé nos résultats. Depuis de nombreuses années, cet immense pays est en proie à une crise dont la gravité est évidente. La nation chinoise fait effort pour chercher à se reconstituer ; il s'écoulera probablement un temps assez long avant qu'elle y parvienne. Nous poursuivons notre but social au travers des multiples difficultés de cette période d'évolution.

« Nous envisageons la fermeture de nos agences de Pékin et de Tsinan ; nous surveillons attentivement notre actif à Tientsin ; nous poursuivons à Hankow le recouvrement des intérêts arriérés qui nous sont dus par nos emprunteurs. Notre travail est plus normal à Hongkong et à Shanghai ; dans cette dernière ville, notre département « achat et vente de terrains » a été particulièrement actif et a procuré d'importants profits.

« Malgré les éléments défavorables qui pouvaient peser sur notre activité, nous sommes en mesure de vous proposer une répartition égale à celle de l'année précédente. »

## RÉSUMÉ DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE (avant répartition)

### RECAPITULATION DE L'ACTIF

Immobilisé	3 00				
Prêts hypothécaires	112.648.292	24			
Réalizable	27.817.748	42			
Disponible	16.312.300	71			
Compte remboursement des obligations			434.500	00	
Total de l'actif	157.212.844	37			

### RECAPITULATION DU PASSIF

Dettes de la société envers elle-même	81.617.970	32			
Change réservé sur transferts d'actif de Chine en Malaisie			16.376.000	00	
Compte remboursement des obligations			434.500	00	
Autres dettes de la société envers des tiers			39.018.454	54	
Total du passif	137.446.924	68			
Excédent de l'actif sur le passif	157.212.844	37			

.....

### Crédit foncier d'Extrême-Orient (La Cote de la Bourse et de la banque, 21 juin 1932)

Bénéfice brut de 1931 : 49.770.095 fr. contre 30.310.632 fr. résultant de 32.238.960 fr. de bénéfices d'exploitation et intérêts créditeurs, 1.291.335 fr. et les impôts et réserves en 1930 sur les transferts d'actif, et de 1.155.135 fr. de report antérieur. Les frais généraux ont absorbé 4.306.276 fr. ; les intérêts débiteurs 1.291.335 fr. et les impôts et taxes se sont élevés à 1.130.726 fr. Il est affecté en outre 26.442.210 francs aux amortissements contre 2.264.529 fr. Bénéfice net: 16.599.546 fr. contre 19.765.919 fr. Il sera proposé de répartir 40 fr. net contre 45 fr. aux actions ordinaires et 1.110 fr. net contre 1.300 fr. aux parts de fondateur.

## CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT

EXTRAIT DU RAPPORT DU CONSEIL  
à l'assemblée générale du 30 juin 1934  
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juillet 1932)

Messieurs,

Cette année est, pour notre Société, une année jubilaire. C'est le 3 août 1907, en effet, que fut constituée la Société franco-belge de Tientsin, qui prit, en 1910, le nom de Crédit foncier d'Extrême-Orient,

La Société franco-belge de Tientsin commença par acquérir, à des conditions avantageuses, un ensemble d'immeubles situés dans la concession française de Tientsin. En même temps, la Société reprenait un département de constructions géré avec succès par les vendeurs. Deux ans plus tard, elle achetait cinq hectares de terrains et vingt-six villas, dans la concession française de Shanghai. Un département de prêts hypothécaires, installé en 1908, se développa rapidement. Cette activité spéciale et la création d'agences à Shanghai et Hankéou, ont fait modifier la première raison sociale.

La prospérité de notre entreprise justifie l'initiative qui la fit naître et montre que son programme d'action était judicieux. Nous sommes heureux de pouvoir ainsi rendre hommage à la clairvoyance de M. Émile Francqui, qui dirigea nos destinées pendant les premières années d'existence.

Nous désirons rappeler aussi le rôle joué par feu M. Jean O'Neill, représentant principal du groupe apporteur, dans le développement constant de l'entreprise. Il lui avait consacré le meilleur de sa vie et le Crédit foncier d'Extrême-Orient lui doit une grande part de sa prospérité.

Nous ne retracerons pas l'histoire de notre Compagnie. Le dernier quart de siècle a vu se succéder en Chine des événements considérables. Révolutions, chute de l'empire, installation laborieuse du régime républicain, déchirements intérieurs, guerres civiles, ébranlement profond de l'organisation d'une immense nation, sans parler des répercussions de la guerre de 1914-1918 : telles sont les circonstances au milieu desquelles notre Société a grandi en affermissant son existence, malgré une succession de troubles économiques, commerciaux, financiers et monétaires qui auraient dû, plus d'une fois, la menacer gravement.

Le résultat de notre gestion est résumé dans le bilan que nous vous présentons aujourd'hui : un actif évalué avec une grande prudence ; des agences à Tientsin (1908), Shanghai (1910), Hankéou (1910), Hongkong (1911), Pékin (1915), Tsinan (1919) et Singapore (1928) ; un domaine immobilier de valeur certaine ; des participations dans le Crédit foncier de l'Indochine et la Compagnie immobilière du Congo ; des réserves fortes, complétées par la réserve en puissance que constitue notre sous-évaluation comptable de la monnaie chinoise ; une organisation éprouvée par une longue expérience ; un personnel excellent fidèlement attaché à l'œuvre commune et appliquant avec intelligence les décisions de l'administration ; une réputation de premier ordre, justifiée par la modération avec laquelle nous traitons notre clientèle et aussi la qualité de nos architectes et des constructions qu'ils exécutent. Tel est le bilan matériel et moral de notre effort. Il serait plus brillant encore si la situation politique et militaire de la Chine, les variations de la monnaie et les problèmes de crédit ne continuaient pas à susciter de constantes difficultés. Nul n'échappe aux effets de la crise intense qui étreint le monde. Nous espérons la traverser sans dommages essentiels, grâce à la position que nous avons acquise et aux précautions prises pendant les périodes moins troublées.



L'exercice 1931 a été marqué par un grand événement monétaire. L'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre a entraîné la baisse du dollar de Straits Settlements qui, au 31 décembre 1931, valait 14 fr. 28 au lieu de 20 fr. 225 l'année précédente.

La dévalorisation du dollar nous a imposé un gros amortissement opéré au moyen de la réserve de change inscrite au bilan de 1930 et d'une partie des bénéfices réalisés en 1931. Nous avons ainsi ramené le dollar à 14 fr. 50. Ce chiffre est inférieur à la valeur du dollar au moment où le présent rapport est rédigé. Notai avons néanmoins inscrit au passif du bilan, qui vous est proposé, une provision pour fluctuations des changes de 4 millions de francs.

Les réalisations à Shanghai, dans des conditions avantageuses, de propriétés acquises au cours des trois années précédentes et du domaine Dou-Say acheté en 1909, ont procuré des bénéfices exceptionnels.

L'extension de nos opérations en Malaisie, qui s'annonçait favorablement, a été arrêtée par la crise. Le resserrement des crédits mondiaux nous a forcés à réduire le montant de nos prêts hypothécaires, pour rembourser une partie de nos emprunts.

À Hongkong-Kowloon, nous avons poursuivi la mise en valeur des terrains acquis au cours des dernières années. L'exode des Chinois vers des endroits où règnent l'ordre et la paix contribue au développement de ce territoire placé sous la juridiction anglaise ; toutes les résidences et les immeubles à appartements construits pour notre compte et pour compte de tiers sont loués.

La proportion des prêts accordés sur gages soumis à la juridiction chinoise est tombée en dessous de 20 % du total.

Pendant les derniers mois de l'année 1931, par suite de la défaillance de certains emprunteurs causée par le marasme universel, nous avons dû, tant en Chine qu'en Malaisie, intenter des actions judiciaires qui auront pour résultat l'incorporation à notre actif immobilier, en 1932, de propriétés provenant de garanties de prêts. Ces mesures provoqueront une diminution de notre portefeuille hypothécaire et une augmentation du domaine immobilier.

Les frais généraux ont été réduits par une compression sévère des dépenses et la réduction en nombre du personnel européen et chinois. Par contre, ils ont augmenté par le réajustement des appointements du personnel de Chine, à la suite de la baisse de la monnaie chinoise.

Nous avons réservé une somme de 625.000 fr. à l'intention de notre personnel dont le travail continue à nous donner satisfaction.

Pour l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes, nos opérations dans les Straits Settlements (Singapore) sont inscrites en Straits dollars, au cours de 14 fr. 50.

Pour les opérations en Chine (Shanghai, Tientsin, Hankéou, Honghong-Kowloon, Pékin et Tsinan), nous avons converti les diverses monnaies chinoises en taels de Shanghai, en maintenant ceux-ci au cours de 3 francs par tael.

Les autres monnaies étrangères sont évaluées comme suit : les gold dollars à 35 fr. et les francs français à 1 fr. 40.

## RÉSUMÉ DU BILAN

.....

### CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT

EXTRAIT DU RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE DU 29 JUIN 1933  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1933)

Pendant l'année 1932, les conflits sino-japonais à Shanghai et en Mandchourie ne pouvaient pas contribuer à améliorer la situation politique et économique en Chine, L'activité des opérations immobilières en a subi le contre-coup ; dans certaines agences, les transactions ont été à peu près arrêtées.

L'afflux des Chinois dans les concessions, de Shanghai et de Tientsin et dans le territoire anglais de Hongkong-Kowloon, où règnent l'ordre et la sécurité, y a maintenu un courant d'affaires favorable. C'est ainsi que nous n'enregistrons dans nos agences de Chine qu'une aggravation relativement minime des arriérés. La situation est moins satisfaisante à Singapore, où elle est commandée en ordre principal par le marché du caoutchouc et de l'étain ; le marasme dans lequel se trouvent ces deux produits devait retentir sur nos opérations.

Le montant des intérêts perçus en 1932 est de 7.047.927 fr. 37 contre 8.506.569 fr., 70 l'année précédente. Le total des prêts au 31 décembre 1932 s'élève à 67.624499 fr. 79 contre 103.685.579 francs 89 l'année précédente. La diminution des intérêts et des prêts est surtout sensible en Malaisie.

Si nos prêts sont en réduction importante, notre domaine immobilier est passé de 18 millions 616.193 fr. 71 en 1931 à 33.964 197 fr. 38 en 1932 ; il s'est encore accru depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Cette augmentation résulte de l'acquisition, par notre société, des gages d'emprunteurs défaillants. Ces propriétés sont bien situées : elles donnent un revenu assez satisfaisant, quoique inférieur aux intérêts des prêts.

Les prêts conclus depuis la crise l'ont été dans des conditions de prudence particulièrement sévères. Nos directeurs cherchent à améliorer les marges des prêts en cours et de ceux renouvelés à l'échéance.

Le marché de l'argent métal a subi des fluctuations importantes et, en définitive, une baisse qui a automatiquement influencé le cours du tael. L'instabilité des diverses monnaies complique le problème du rapatriement des bénéfices, On constate depuis le début de cette année une tendance au relèvement de l'argent métal, qui reste toujours l'élément essentiel de nos revenus.

Le Straits dollar, inventorié au 31 décembre 1931 à 14 fr. 50, a été ramené à 14 francs. L'amortissement nécessaire a été prélevé à concurrence de 2 millions de francs sur la provision pour fluctuations des changes de 4 millions figurant au bilan de l'exercice 1931.

Le compte de profits et pertes montre une nouvelle réduction des frais généraux, Nous avons réservé une somme de 550.000 francs à l'intention de notre personnel qui, réduit en nombre, continue à se dévouer avec zèle pour faire face aux difficultés de la situation présente.

Nos opérations dans les Straits Settlements (Singapore) sont inscrites en Straits dollars au cours de 14 francs.

Pour les opérations en Chine (Shanghai, Tientsin, Hankow, Hongkong-Kowloon, Pékin et Tsinan), nous avons converti les diverses monnaies chinoises en taels de Shanghai, en maintenant ceux-ci au cours de 3 francs par tael.

Les francs français sont évalués à 1 fr. 40.

## RÉSUMÉ DU BILAN

.....  
\_\_\_\_\_

CREDIT FONCIER D'EXTREME-ORIENT  
(Le Temps, 26 juin 1934)

Quoique fort satisfaisants, les bénéfices de l'exercice écoulé, signale le rapport pour 1933, ont été influencés par les fluctuations du taël chinois et le dollar des *straits* ainsi

que par certaines difficultés rencontrées dans l'encaissement des loyers et des intérêts sur prêts. L'activité de la société s'est surtout exercée à Shanghai et à Hong-Kong. Un prêt très important a été remboursé à Hankow. Des immeubles ont été incorporés au domaine de la société par suite de réalisation de gages. Les opérations à Singapour ont été comptabilisées à 13 fr. 50 le *straits* dollar contre 14 l'an dernier. Le taël a été converti au cours de 2 fr. 15.

---

Crédit hypothécaire de l'Indochine  
Assemblée générale ordinaire du 20 juillet 1934  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 septembre 1934)

Votre conseil, conformément à l'article 21 des statuts, a appelé, à titre provisoire, aux fonctions d'administrateurs, MM. Henry Le Bœuf [repr. du Crédit foncier d'Ext.-Orient au Créd. fonc. de l'Indoch.]

---

Crédit hypothécaire de l'Indochine  
Assemblée générale ordinaire du 29 mai 1935  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1<sup>er</sup> juin 1935)

Nous avons eu à déplorer, au début de cette année, le décès d'un de nos administrateurs, M. Henry le Bœuf. Vous vous associerez, certainement, aux vifs regrets que nous éprouvons de la disparition de notre collègue.

En remplacement de M. Henry Le Bœuf, votre conseil d'administration s'est adjoint, à titre provisoire, M. Charles Gimon, administrateur du Crédit foncier d'Extrême-Orient.

---

Crédit foncier de l'Indochine  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 août 1935)

L'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 1935... a ratifié la nomination d'administrateur, faite à titre provisoire, de M. Charles Gimon, en remplacement de M. Henry Le Bœuf, décédé.

---

RETOUR DE CROISIÈRE  
(*Le Petit Marseillais*, 16 septembre 1936)

Le paquebot *Baloeran*, de la Rotterdam Lloyd, est arrivé hier, à 17 heures 30, à Marseille, venant de Batavia, Singapour. Belawan. Deli, Sabang. Colombo et Port-Saïd. Avec ce navire, sont rentrées en France les personnes ayant pris part à la croisière du *Temps*, qui avait quitté notre port, le 27 juillet, pour visiter Java et Bali.

Parmi les autres passagers du *Baloeran*, se trouvaient notamment : M. J Martins, directeur du département du Trésor au gouvernement de Macao ; M. E. Rontez, vice-directeur de la Siam Electric Corporation ; [M. H. Sarton et famille, directeur du Crédit foncier d'Extrême-Orient.](#)

Après que le *Baloeran* se fut amarré au môle de la Madrague, le train spécial Rotterdam Lloyd rapide partit avec de nombreux voyageurs à destination de la Hollande.

Le *Baloeran* a quitté Marseille au cours de la nuit, avec des touristes pour Gibraltar, Tanger, Lisbonne, Southampton et Rotterdam.

---

CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT  
(*Le Temps*, 25 mai 1939)

L'exercice 1938 se solde par un bénéfice disponible de 8.705.649 francs contre 8.337.427 francs précédemment. Le conseil proposera de fixer le dividende à 18 fr. 75 net par action ordinaire contre 20 fr. 25 et à 284 fr. 50 contre 343 par part de fondateur.

---

Crédit foncier de l'Indochine  
Assemblées ordinaire et ordinaire réunie extraordinairement  
du 7 juillet 1939  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière* 26 août 1939)

L'assemblée est présidée par M. René Thion de la Chaume, président du conseil d'administration, assisté du représentant de la Banque de l'Indochine et du représentant du Crédit foncier d'Extrême-Orient, les deux plus forts actionnaires présents, qui remplissent les fonctions de scrutateurs.

---

CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 février 1940)

Les affaires foncières et hypothécaires sont restées insignifiantes en Chine. Les autres départements de la Société ont fonctionné normalement. Les résultats généraux se ressentent de la baisse des monnaies d'Extrême-Orient.

---

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE DE L'INDOCHINE  
(Anciennement crédit foncier agricole de l'Indochine)  
Société anonyme fondée en 1928  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 404-405)

Conseil d'administration : Crédit foncier d'Extrême-Orient.

TITRE CRÉÉ APRÈS LE 6 OCTOBRE 1944

# Crédit Foncier d'Extrême-Orient

SOCIÉTÉ ANONYME

Constituée le 3 août 1907 sous la dénomination sociale : Société Franco-Belge de Tientsin, suivant acte publié à l'annexe au *Moniteur Belge* du 23 août 1907.

Statuts modifiés par actes des 25 janvier 1908, 15 janvier 1910, 17 mai 1912, 15 mai 1919, 16 juillet 1925, 10 novembre 1927 et 2 mars 1929, publiés respectivement à l'annexe au *Moniteur Belge* des 9 février 1908, 27 et 28 janvier 1910, 8 juin 1912, 4 juin 1919, 9 août 1925, 2 décembre 1927, 21 mars 1929 et 7 juin 1946.

**SIÈGE SOCIAL À BRUXELLES**

Registre du Commerce de Bruxelles N° 674

CAPITAL SOCIAL

**70.000.000 DE FRANCS**

représenté par 84.000 actions privilégiées de 250 francs chacune et 210.000 actions ordinaires de 250 francs chacune.

Il a été créé en outre 5249 parts de fondateur sans désignation de valeur.

**DIXIÈME DE PART DE FONDATEUR**

SANS DÉSIGNATION DE VALEUR

**AU PORTEUR**

NUMÉRO  
**000.050**

Un administrateur,

Un administrateur,



TITRE CRÉÉ APRÈS LE 6 OCTOBRE 1944

Imprimerie "Félicite" A. Bruxelles

Coll. Serge Volper

CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT

Société anonyme

Constituée le 3 août 1907 sous la dénomination sociale : Société franco-belge de Tientsin, suivant acte publié à l'annexe au *Moniteur belge* du 23 août 1907.

Statuts modifiés par actes des 25 janvier 1908, 15 janvier 1910, 17 mai 1912, 15 mai 1919, 16 juillet

1925, 10 novembre 1927 et 2 mars 1929, publiés respectivement à l'annexe au *Moniteur belge* des 9 février 1908, 27 et 28 janvier 1910, 8 juin 1912, 4 juin 1919, 9 août 1925, 2 décembre 1927, 21 mars 1929 et 7 juin 1946

---

Siège social à Bruxelles  
Registre de commerce de Bruxelles n° 674

---

CAPITAL SOCIAL  
70.000.000 DE FRANCS  
représenté par 84.000 actions privilégiées de 250 fr. chacune et  
210.000 actions ordinaires de 250 fr. chacune  
Il a été créé en outre 5.249 parts de fondateur sans désignation de valeur

---

DIXIÈME DE PART DE FONDATEUR  
SANS DÉSIGNATION DE VALEUR  
AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Marchal (?)  
Un administrateur (à droite) : Bemelmans

Titre créé après le 6 octobre 1944

Imprimerie Protecto S.A., Bruxelles

---



Coll. Olivier Galand

Idem.

ACTION ORDINAIRE DE 250 FRANCS  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Marchal (?)

Un administrateur (à droite) : Bemelmans

CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT  
(anciennement Société franco-belge de Tientsin)  
Siège social : Bruxelles, 13, r. de Bréderode. — Direction : 11, r. Thérésienne  
Bureau à Paris : 96, bd Haussmann  
Sièges en Chine : Shanghai; Tientsin, Hongkong  
Siège en Malaisie britannique : Singapore. — Adr. télégraphique : Belfran  
(*Recueil financier belge* 1946, p. 668)  
Document transmis par Raymond Lecoq

#### Conseil d'administration

Arthur Belemans, Bruxelles ; pdt ;  
Charles Gimon, Levallois-Perret ; v.-pdt ;  
Albert Marchal, Bruxelles ; adm. délégué ;  
Henri Bourboulon  
Édouard Catalogne, Paris ;  
Édouard de Laboulaye, Paris ;  
Willy de Munck, Bruxelles ;  
Baron B. Guillaume, Shanghai ;  
Jean Laurent, Paris ;  
Jacques Le Bœuf, Bruxelles ;  
Charles Michel-Cote, Paris ;  
Émile Minost, Paris ;  
Léopold Straetmans, Bruxelles.

#### Commissaires

Henry Charrey, Paris ;  
Raoul Depas, Bruxelles ;  
Chevalier P. de Wouters d'Oplinter ;  
Jules Dubois-Pelerin, Bruxelles.

#### Comité de direction

MM. A. Belemans, pdt ; C. Gimon, J. Laurent, A. Marchal.  
Direction  
M. Jules Baillieux, dir.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des affaires étrangères  
(*Journal officiel de la République française*, 5 juillet 1947)

#### Chevalier

Pontet (René-Paul-Ambroise), chef de l'agence du Crédit foncier d'Extrême Orient à Shanghai ; 39 ans de services. A contribué à la fondation et au fonctionnement du comité de la France combattante à Shanghai.

---

BRUXELLES  
CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT



*(L'Information financière, économique et politique, 15 février 1950)*

On apprend par le rapport de la Société Générale que le personnel de la société, malgré l'abandon des villes de Chine par les troupes nationalistes, continue de défendre avec succès les intérêts qui lui sont confiés. Le marché locatif reste ferme à Hong-Kong et le département immobilier actif à Singapour ; les résultats enregistrés en 1949 par ces deux agences se présentent favorablement bien que l'activité hypothécaire n'ait pas encore repris.

---

AEC 1951-126 — Crédit hypothécaire de l'Indochine  
Conseil d'administration : Crédit foncier d'Extrême-Orient.

---

BRUXELLES  
CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT  
*(L'Information financière, économique et politique, 17 avril 1952)*

Au cours de l'assemblée extraordinaire, qui n'a pu délibérer faute de quorum, le président a déclaré que le conseil envisageait la création d'une nouvelle société à Tanger, dont la dénomination sera Société hypothécaire et foncière de Tanger\*. Cette société aura un capital de un million de dollars.

L'autorisation nécessaire en vue du transfert des capitaux a été donnée par l'Office belgo-luxembourgeois des changes. L'objet de cette nouvelle société sera le même que celui du Crédit foncier d'Extrême-Orient ; elle a trouvé le concours de sociétés actionnaires du C.F.E.O. et a obtenu le concours d'un autre groupe français important qui travaille déjà à Tanger.

Le président croit que la nouvelle société pourra donner d'excellents résultats, vu le parrainage qu'elle aura et étant donné le résultat des études qui ont été faites à Tanger.

Les établissements français qui prennent part à la constitution de la nouvelle société sont la Banque de l'Indochine, le Crédit Tangérois, le Crédit foncier de l'Indochine\* et le Crédit foncier de l'Ouest-Africain\*. L'apport des groupes français sera de 350.000 dollars.

---

CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT  
*(L'Information financière, économique et politique, 15 juin 1955)*

Le bénéfice de l'exercice 1954 ressort à 8.277.624 francs contre 2.035.541 francs. Alors que l'an dernier, le solde disponible fut reporté à nouveau, il sera proposé, cette année, de distribuer les dividendes nets suivants : action privilégiée, 10.631 fr. ; action ordinaire, 11 fr. ; part de fondateur. 21 fr. ; 1/10 de part de fondateur. 2 fr. 10. Par ailleurs, il sera consacré 4.553.810 fr. à la réserve spéciale.

---

BRUXELLES  
CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT  
*(L'Information financière, économique et politique, 19 février 1959)*

Une seconde assemblée extraordinaire a décidé la mise en liquidation de la société à dater du 2 mars 1959.

L'assemblée a examiné la création d'une société anonyme de droit belge dénommée « Crédit foncier international », qui serait constituée prochainement à Bruxelles au capital de 70 millions de francs. Ce dernier serait intégralement souscrit par le Crédit foncier d'Extrême-Orient (en liquidation). Les liquidateurs mettraient à la disposition des porteurs d'actions ordinaires et privilégiées du Crédit foncier d'Extrême-Orient, titre pour titre, les parts sociales du nouveau Crédit foncier international.

Dès à présent, les promoteurs du Crédit foncier international envisagent de prendre une participation dans une société de crédit foncier à créer au Canada.

---